



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 18 mai 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2021-1149 sur l'occupation du domaine public*.
2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Longueuil, le 26 mai 2021
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière